

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION
SOCIALE

DECRET N° 62/1170 du 13/12/1982
/MTPS.0GTFP.DFP.22024

portant intégration et nomination de Monsieur
MOUTSINGA Auguste dans les cadres de la caté-
gorie L, hiérarchie I des Services Techniques
(Elevage).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/ISAS :
- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25.81 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2.87/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62.90 du 3.2.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 - (/u le décret n° 62.130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- D.B.
- (/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67.50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- D.C.F.
- (/u le décret n° 81.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81.616 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81.617 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
 - (/u la lettre n° 701/DAAF du 24.7.1982 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;
 - (/u le Protocole d'accord du 28.11.1981 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie ;

... D E C R E T ...

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60.90 du 3.3.1961 et du Protocole d'accord du 28.11.1980 susvisés, Monsieur MCUTSINGA Auguste né vers 1952 à Lomba TALLAU, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité Technologie et Chimie des produits Alimentaires) obtenu à la Faculté de Technologie et Chimie des produits Alimentaires et de Technique Piscicole (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage Stérilisé, Indice 71.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JCRPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 13 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MCUMBENGA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard CUMBO NATSIANA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JCRPC	1
DGTFP/LFP	3
LFP/BST	1
L.E.	3
L.C.F.	1
MAE	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCH/DC	2